

Reçu le	18.6.18
Nom	Visa
Cherix	<i>[Signature]</i>
Camuglia	<i>[Signature]</i>
Baur	<i>[Signature]</i>
Perrudet	<i>[Signature]</i>
Cattano	<i>[Signature]</i>
Vu séance du	

**Concernant une demande de crédit de CHF 210'000.00 pour l'aménagement des infrastructures de la parcelle PPA « Cœur du Village »**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le lundi 4 juin 2018 à 21h.00 afin de procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :

Monsieur Georges CHERIX, syndic  
Madame Nicole CATTANO, municipale  
Madame Susanne PERRUDET, municipale  
Monsieur Vincenzo CAMUGLIA, municipal  
Monsieur Christian BAUR, municipal

Madame Vivette PILLOUD, secrétaire municipale

Pour la Commission :

Monsieur Vincenzo CATTANO, président  
Madame Françoise CUEREL, membre  
Monsieur Igor KORTCHNOI, rapporteur  
Monsieur Claudio PERNA, membre  
Madame Monique ROMON, suppléante

La Municipalité a répondu aux questions de la Commission et a confirmé que les montants devisés ont été adaptés à ce dernier projet.

Elle nous confirme également les disponibilités financières via la trésorerie courante.

Un soutien financier a été demandé au Canton. La Commune est dans l'attente d'une réponse.

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


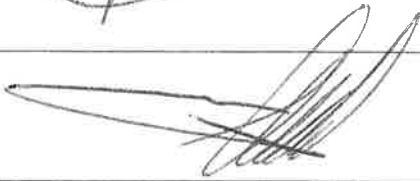


- Vu le préavis municipal No 11/2018 concernant une demande de crédit de CHF 210'000.00 TTC pour l'aménagement des infrastructures de la parcelle PPA « Cœur du Village »
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'accorder à la Municipalité un montant de CHF 210'000.- TTC concernant une demande de crédit pour l'aménagement des infrastructures de la parcelle PPA « Cœur du Village ».
- De financer cette dépense par la trésorerie courante.
- D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour « équipements communautaires » No 9282.7 qui se monte, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à CHF 996'000.-.

**Concernant une demande de crédit de CHF 210'000.00 pour l'aménagement des infrastructures de la parcelle PPA « Cœur du Village »**

Villars-Ste-Croix, le 12 juin 2018

Vincenzo CATTANO, Président	
Françoise CUEREL	
Igor KORTCHNOI	
Claudio PERNA	
Monique ROMON	